



Projet Etablissement

2024-2028

Foyers d'hébergement / SAVS renforcé

Foyer d'hébergement La Possonnière

Foyer d'hébergement Saint-Barthélemy
Avec SAVS renforcé

Siège :
28 rue de la Gibaudière
49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU
02 41 43 54 22

TABLE DES MATIERES

1 CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE ET CONCEPTUEL 2
1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement 2
1.1.1 L'association gestionnaire de l'AAPEI à Kypseli 2
1.1.2 Le dispositif des foyers d'hébergement 2
1.2 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique 2
1.3 Valeurs associatives 2
2 LE PUBLIC VISE, L'ACCUEIL, LE CADRE 3
2.1 Le public et son accueil 3
2.1.1 Public effectif 3
2.1.2 Procédure d'admission 3
2.2 L'environnement et les locaux 3
3 LES PRESTATIONS PROPOSEES 4
3.1 L'hébergement et ses services 4
3.1.1 La Possonnière 4
3.1.2 Foyer Saint-Barthélemy 4
3.1.3 SAVS renforcé 5
3.2 Accompagnement à la vie quotidienne 5
3.3 Animation, loisirs et vie sociale 5
3.4 Soin et accompagnement médico-social 5
4 L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET VIE COLLECTIVE 6
4.1 Bienfaits et difficultés de la vie en collectivité 6
4.1.1 L'être humain étant social par nature 6
4.1.2 La personne prime sur l'institution 6
4.2 Personnalisation de l'accompagnement 6
4.2.1 L'élaboration du projet personnalisé 6
4.2.2 Suivi du projet individuel et son évaluation 7
4.3 Principes qui guident cet accompagnement 7
4.3.1 Cohérence avec les valeurs de Kypseli 7
4.3.2 Le soin dans un service non médicalisé 7
4.4 Les relations institution et familles 7
4.4.1 Kypseli étant une association de parents, les familles sont largement prises en compte 7
4.4.2 La considération des personnes, le respect de leur intimité et leur affectivité 8
4.4.3 La continuité de l'accompagnement 8
5 LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES 8
5.1 Les équipes professionnelles 8
5.1.1 Equipe éducative 8
5.1.2 Direction, services généraux et service de nuit 8
5.2 Les ressources de l'environnement et du réseau 8
5.2.1 Les autres établissements de Kypseli et le siège 8
5.2.2 Le réseau 9
5.2.3 Les bénévoles 9
6 LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE 9
6.1 La gestion des risques 9
6.1.1 Les différents risques 9
6.1.2 La prévention du risque de maltraitance 9
6.2 Le respect du droit des usagers 9
6.3 L'ouverture sur l'environnement 9
6.4 Les espaces de résolution des conflits, des tensions 10
7 LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES 10
7.1 Les fondements 10
7.2 Les actions envisagées 10
7.2.1 Approfondissement des postures face au vieillissement et la perte d'autonomie 10
7.2.2 Meilleure prise en compte des besoins spécifiques au sein de la vie collective 10
7.2.3 Approfondir la notion culturelle des animations proposées 11
7.2.4 Aménagement des bâtiments 11
8 CONCLUSION 11

1 CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE ET CONCEPTUEL

1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement

1.1.1 L'association gestionnaire de l'AAPEI à Kypseli

L'Association Angevine de Parents d'Enfants Inadaptés a été créée en 1962. Attachée plutôt à l'accompagnement d'enfants au départ, elle s'oriente progressivement vers celui des adultes. Elle crée plusieurs établissements en interne, notamment des CAT (futurs ESAT), tout en initiant la création à l'externe de nouvelles organisations entre 1976 et 1996 (Club de l'Espérance / Foyer l'Abri / ATADEM / ISTA / ARCEAU / Association de Chantepie et de l'Etang / AITA) sur lesquelles elle s'appuie régulièrement depuis.

Ne laisser personne en chemin
ORGER

En 1986, pour le distinguer du secteur enfant, le secteur adulte prend le nom d'AAPAI (Association Angevine de Parents d'Adultes Inadaptés). Depuis mars 2019, l'association porte désormais le nom de « Kypseli ».

En 2012, le premier accueil familial est créé par l'association. Le groupement associatif ORGER voit le jour en coopération avec cinq autres structures médico-sociales du Maine et Loire. L'AAPAI a toujours à cœur d'élaborer ce nouveau mode d'accompagnement : accueil familial, habitat partagé etc.

En 2019, l'Association AAPAI change de nom et devient Kypseli afin d'affirmer son identité innovante et inclusive.

1.1.2 Le dispositif des foyers d'hébergement

Les locaux du Foyer de la Possonnière sont achetés en 1977. Le CAT des Trois Paroisses ouvre en 1980, puis la SAESAT en 2006. Enfin en 2010 l'UPHV *(Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes)* accueille ses premiers résidents.

Quant aux locaux du foyer d'hébergement Saint-Barthélemy, ils ont été créés suite au déménagement en 2015 du Foyer Matisse, lui-même créé en 1978. En 2023 création d'un SAVS renforcé. C'est une proposition innovante entre le foyer et le SAVS.

1.2 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique

Les foyers d'hébergement relèvent des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux notamment (mais pas seulement) :

- Le CASF (Code de l'Action Sociale et de la Famille en ses Articles L 312-1, L146-9, L344-5, D344-35 et suivants et R344-29 et suivants)
- La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées.

Agréé au départ pour 30 places, puis pour 34 places en 2007 (28 à la Possonnière + 6 à Angers), l'agrément a été modifié le 1er juillet 2017 pour transférer 6 places vers l'UPHV. Aujourd'hui ce sont donc 22 places qui sont disponibles à la Possonnière et toujours 6 à Angers.

Concernant le foyer de Saint-Barthélemy, celui-ci a été autorisé à accueillir 12 résidants. Le dernier agrément en date est celui du 28 janvier 2019.

1.3 Valeurs associatives

L'association est une association parentale ; la dimension militante y est importante. Une volonté de *dynamisme économique* et d'*accueil du plus grand nombre* a toujours irrigué l'esprit que l'on perçoit dans les établissements gérés par Kypseli. Le *Projet associatif 2016-2020* met en avant trois valeurs : **RESPONSABILITE**, **SOLIDARITE** et **DIGNITE.**

Dans ce document les administrateurs ont su donner des orientations qui sont une feuille de route lisible pour les professionnels. La valeur de **SOLIDARITE** induit d'accompagner tout le long de son parcours de vie une personne entrée dans un des établissements de Kypseli. Elle n'interdit cependant pas toute réorientation.
C'est aussi faire preuve de **RESPONSABILITE** de revoir l'orientation des personnes pour qui la prestation offerte par les établissements n'est plus adaptée. Afin de permettre des passages fluides, Kypseli entretient un réseau de partenaires institutionnels.
Quant à la promotion de la **DIGNITE,** c'est la meilleure déclinaison de la bientraitance que l'association vise pour les personnes accompagnées comme pour celles qui les accompagnent.

2 LE PUBLIC VISE, L'ACCUEIL, LE CADRE

2.1 Le public et son accueil

2.1.1 Public effectif

Les personnes hébergées aux foyers sont affectées de déficience intellectuelle ou psychique et travaillent en ESAT. Sur le plan administratif, elles sont titulaires d'une carte d'invalidité et sont orientées par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie). Quelques critères caractérisent plus précisément le public qui réside au foyer.

- Selon le site demandé : à la Possonnière, la plupart des personnes habitent à demeure et certaines n'ont plus de famille. A Saint-Barthélemy d'Anjou, le foyer détermine les modalités d'accompagnement aux cas par cas. La prise en charge peut aller du simple accueil à l'accompagnement global de la personne dans les actes de la vie quotidienne et dans sa vie sociale.
- Une moyenne d'âge de 48.5 ans en 2023 à la Possonnière, et de 36 ans au Foyer Saint-Barthélemy + SAVS renforcé.
- La durée moyenne d'hébergement est de 10 ans pour la Possonnière, et de 5.5 ans pour le foyer de Saint-Barthélemy.

2.1.2 Procédure d'admission

Parallèlement à la part d'appréciation (urgence de la situation, équilibre du groupe, etc.) que doit porter la direction pour valider une admission, le formalisme demandé par la loi est respecté : les documents exigibles sont fournis (il s'agit du *Livret d'accueil*, de la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie* et du *Règlement Intérieur*) et un *Contrat de séjour* est signé. Cette signature s'effectue en présence du tuteur légal s'il y en a un et -selon les situations- en présence d'un proche. A cette occasion la direction s'assure du consentement de la personne accueillie.

2.2 L'environnement et les locaux

Les foyers d'hébergement Kypseli se distinguent en 2 sites :

Le foyer d'hébergement La Possonnière : 18, rue de la mairie, 49170 La Possonnière. Cette commune se trouve à 20 minutes du centre d'Angers. La proximité de la gare SNCF et les passages fréquents des trains facilitent les transports vers Angers.

Sur ce site, on trouve le foyer d'hébergement, l'UPHV et la SAESAT. Ces trois services sont différents mais très imbriqués les uns dans les autres, non seulement dans l'emplacement mais également dans leurs fonctionnements (qui sont très complémentaires).

L'architecture de l'ensemble est esthétique, agréable à vivre et fonctionnelle. Trois bâtiments distincts composent le foyer d'hébergement d'une capacité d'accueil de 22 places (depuis le 1er juillet 2017).

- Bâtiment Nord : sur 2 étages.
- Bâtiment Ouest : en rez-de-chaussée mais avec des niveaux différents accessibles par plusieurs marches.
- Une maisonnette rénovée en 2013 à l'entrée de la propriété qui permet à 3 personnes du foyer de vivre avec plus d'autonomie.

Ces constructions anciennes (XVIème siècle) ont beaucoup de cachet et contribuent à la beauté de l'ensemble.

Les chambres sont individuelles, personnalisables, cependant la configuration du bâti ne permet pas de disposer d'un sanitaire complet pour chacune. 22 personnes y résident (dont 3 dans la maisonnette)

L'établissement veille à ce que les personnes hébergées ressentent bien-être et sécurité et qu'elles s'approprient leur chambre et les autres lieux comme un véritable « chez soi ». Le foyer dispose de pièces d'animations, de pièces de vie, de cuisine, de lingerie etc. Les parties communes sont agréables et bien disposées.

A la date de révision de ce document, un projet d'évolution architecturale et d'accompagnement des personnes est à l'étude. Cette évolution impactera l'UPHV.

Le foyer d'hébergement de Saint-Barthélemy : 15, rue du petit Moulin, 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou. Il s'agit d'un bâtiment de plain-pied, à 850 m du siège. Le foyer comprend :

- des pièces à usage collectif : la cuisine, le salon et la salle à manger
- des pièces à usage privé : 12 chambres
- le bureau des éducateurs

Les locaux collectifs sont organisés de façon à assurer les meilleures conditions de vie et de prise en charge des personnes accueillies.

3 LES PRESTATIONS PROPOSEES

Les personnes accueillies bénéficient d'un hébergement, d'un accompagnement et d'un encadrement prodigués par une équipe éducative. A côté de la vie quotidienne, de multiples activités y sont proposées. Le foyer visant à nouer des liens sociaux et à faciliter l'intégration de règles de vie collective, toute la vie est pensée, organisée, avec une volonté de développement personnel. Les personnes participent aux tâches de la vie quotidienne comme aux autres activités : toutes sont utilisées comme support à la relation.

3.1 L'hébergement et ses services

3.1.1 La Possonnière :

- *L'hébergement* est permanent à l'exception de trois semaines l'été et une à Noël.
- *Les repas* sont préparés en interne. Les résidents participent à l'élaboration des menus, aux courses et aux préparations culinaires.
- *Les transports*
    - Les résidents les plus autonomes prennent le train et le tramway, ce qui constitue un important facteur d'autonomie et d'intégration dans la commune.
    - Pour des situations particulières, un taxi à la charge des résidents assure le transport.
- *Le linge* : il est possible pour un résident de faire entretenir son linge. Ce service est assuré par un agent de service de nuit. Cependant, il est possible pour les résidents, de l'assurer eux-mêmes en lien avec leur *Projet d'Accompagnement Individuel*.
- *La sécurité nocturne* est assurée par un agent de service, commun avec l'UPHV.

3.1.2 Foyer Saint-Barthélemy :

- Hébergement du lundi soir au vendredi matin, et ouvert 1 week-end sur 2. La fermeture du foyer est organisée en se rapprochant dans la mesure du possible des périodes de fermeture des ESAT. Actuellement, cela correspond à quatre semaines sur les semaines 30 à 33 et la dernière semaine de l'année.
- Le foyer assure le petit-déjeuner et le repas du soir.
- Les transports : déplacements possibles en bus ou à pied.

- Pour des situations particulières, un taxi à la charge des résidents assure le transport.

- Le linge : le foyer peut prendre en charge le nettoyage du linge des résidents.

3.1.3 SAVS renforcé : une offre inclusive et innovante

Le **SAVS renforcé** a été créé en janvier 2023 à la suite de la fusion des foyers de semaine d'Angers et de Saint-Barthélemy-d'Anjou. Cette évolution a constitué une opportunité pour repenser l'offre vers une dimension plus inclusive, en cohérence avec les politiques publiques et les orientations stratégiques de l'association Kypseli.

Organisation et fonctionnement

- Le dispositif est constitué de **6 appartements situés à proximité immédiate du foyer**, permettant un lien fort avec l'établissement tout en favorisant l'autonomie.
- Chaque personne est **locataire de son logement**, affirmant son statut d'habitant.
- L'accompagnement est assuré par **l'équipe éducative du foyer**, garantissant une continuité et une cohérence dans le projet personnalisé.
- Les personnes peuvent bénéficier des **repas et animations du foyer**, sous réserve d'une participation financière.
- Les activités quotidiennes (élaboration des menus, courses, préparation des repas, entretien du logement, gestion du linge) sont réalisées par les personnes, avec un soutien adapté.
- Les déplacements se font principalement **à pied ou en bus**, favorisant l'inclusion dans l'environnement local.
- En cas de besoin, une **sécurité nocturne** est assurée par l'éducatrice de service, via un soutien téléphonique et, si nécessaire, l'intervention des services d'urgence.

Valeur ajoutée pour les professionnels et le foyer

Le SAVS renforcé constitue une **source d'innovation et d'enrichissement professionnel** :

- Il offre aux équipes un **outil opérationnel concret pour introduire une logique domiciliaire** dans les accompagnements, en cohérence avec les évolutions sociétales.
- Les pratiques développées dans le cadre du SAVS renforcé peuvent **inspirer et transformer les accompagnements réalisés au sein du foyer**, en renforçant les principes d'autodétermination et de pouvoir d'agir.
- Les **temps d'échanges intra et hors foyer** avec ce nouveau public multiplient les interactions sociales, essentielles à l'équilibre émotionnel et social des personnes accompagnées.
- L'adossement du SAVS renforcé au foyer favorise **l'expérimentation et la pair-aidance**, créant un environnement propice à l'innovation sociale.

Perspectives pour les personnes accueillies

Ce dispositif ouvre des **possibilités nouvelles pour les résidents du foyer**, en leur offrant la perspective d'expérimenter une vie en logement autonome hors institution. Cette organisation répond à l'ambition de Kypseli de promouvoir des parcours diversifiés, adaptés aux besoins et aux aspirations des personnes.

3.2 Accompagnement à la vie quotidienne

Cet accompagnement peut être formel pour les taches de la vie quotidienne (lever coucher toilette habillement préparation des repas) avec un souci d'équilibre entre la dimension collective et individuelle. Il est proportionné aux difficultés que rencontre chaque résident. Des temps plus individualisés sont réservés pour l'entretien de la chambre, pour les démarches administratives et médicales, pour le choix des loisirs… Des temps d'écoute et de convivialité égrènent le reste des soirées et des week-ends.

3.3 Animation, loisirs et vie sociale

Les résidents travaillent tous en ESAT, les animations sont alors adaptées en fonction de leur besoin de repos et du rythme de vie qui en résulte. Les animations visent la détente, le bien-être, la culture sans omettre le sens étymologique du mot : apporter « de l'âme » à la vie des résidents. Les activités sont diverses ; elles sont de type sportif, soin de soi, culturel, loisirs créatifs, d'éveil à la citoyenneté, etc.

Il peut bien sûr y avoir des temps de "lâcher prise" total, voire d'oisiveté. Ils sont l'occasion d'écoute active et d'attentions particulières de la part de l'équipe éducative.

Dans le domaine de la vie sociale : L'intégration dans l'environnement de proximité est vécu autant dans le bourg de la Possonnière qu'autour du foyer de Saint-Barthélemy. Les résidents sont bien connus de tout le voisinage. Les membres du foyer sont invités à participer à toutes les manifestations associatives ou municipales et la bonne entente avec les commerçants, les services médicaux, la SNCF sont remarquables... Cette intégration et la bienveillance de la population de la Possonnière ou des quartiers résidentiels à Saint-Barthélemy-d'Anjou sont un véritable confort et une sécurité pour les résidents.

3.4 Soin et accompagnement médico-social

L'établissement n'est pas médicalisé mais de nombreux usagers nécessitent des soins médicaux ou psychologiques plus ou moins importants. Ils résultent tous d'une prescription médicale.

Selon leur gravité ils sont honorés par un professionnel de santé, (à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement) ou pris en charge par un membre de l'équipe éducative.

Ils sont en coréférence avec les équipes éducatives collaborent avec le service social des ESAT : tous les deux entretiennent le lien avec les infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes et autres professionnels.

Chaque résident peut faire le choix de garder son médecin de famille et de faire assurer son suivi médical par celle-ci.

Les éducateurs aident à la prise des traitements et accompagnent aux rendez-vous médicaux. Un passeport santé et un "check-up" médical est réalisé pour chaque usager : ils s'avèrent très efficaces lors des visites et sont très appréciés des différents professionnels de santé.

Les résidents en *Arrêt de Travail* peuvent rester sur le site du foyer, grâce à la vigilance des professionnels de l'UPHV ou de la SAESAT à partir des bâtiments voisins, ce qui n'est pas possible aux Foyers de Saint-Barthélemy.

Cependant, si les besoins de soins s'avèrent trop importants -au regard des missions et de l'organisation de l'établissement- l'accueil peut être momentanément, ou durablement, remis en cause.

Au-delà du soin médical, l'accompagnement de l'équipe vise à "prendre soin" des résidents. Il s'agit non seulement d'inviter chacun à se préoccuper de son image mais également de prendre goût aux bienfaits des soins corporels, d'hygiène, de détente et d'esthétique. La valorisation de la personne passe aussi par la façon dont elle prend soin d'elle- même.

4 L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET VIE COLLECTIVE

4.1 Bienfaits et difficultés de la vie en collectivité

4.1.1 L'être humain étant social par nature

Les bienfaits du vivre ensemble ne sont pas à démontrer : la motivation, l'entraînement, l'acceptation d'autrui, l'apport de suggestions ou de nouvelles idées sont décuplés lorsqu'on n'est pas seul.

Chaque instant passé ensemble est un support à la relation : la cuisine, les repas, les sorties, les jeux, les apprentissages, et autres multiples activités en sont l'occasion. L'équipe éducative gère et utilise cette dynamique de groupe pour que chacun en tire le meilleur.

Cependant ce n'est pas toujours simple :

- D'une part parce qu'on ne choisit pas d'entrer en établissement comme on choisit sa destination de vacances : ce sont le handicap et ses difficultés qui obligent à vivre ainsi.
- D'autre part la différence de pathologie, de caractère, le souhait de préserver son intimité, l'humeur du moment font que parfois le groupe paraît pesant.
- Enfin, parce qu'à leur retour du travail les ouvriers peuvent avoir besoin de calme, de repos, voire de solitude.

4.1.2 La personne prime sur l'institution

Le bien commun de la dynamique collective doit engendrer le bien-être individuel, au sens d'être bien : se sentir bien et être quelqu'un de bien.

Au sein de l'ensemble du groupe, les professionnels adaptent donc leur positionnement et le programme de chaque personne de façon à ce qu'elle puisse se retrouver elle-même. Les locaux permettent de s'isoler quand le besoin se fait sentir. Par ailleurs, les éducateurs n'hésitent plus à proposer au groupe de se prendre en charge seul un moment, pour qu'ils puissent se consacrer totalement et simplement à une seule personne. Les membres du groupe l'acceptent aisément parce que la dynamique d'ensemble fait que chacun sait qu'il peut bénéficier d'une attention toute particulière quand il en a besoin.

4.2 Personnalisation de l'accompagnement

4.2.1 L'élaboration du projet personnalisé

La loi demande qu'un projet personnalisé soit proposé à la personne dans les 6 mois qui suivent son arrivée. Par ailleurs, les *Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (de l' agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) précisent que la situation des personnes est en constante évolution, que ce soit en* raison de leurs attentes, de leur potentiel, de leur maturité, de leur état de santé ou des changements de contexte.

De ce fait, *le Projet d'Accompagnement Individuel* doit permettre de faire s'exprimer les attentes des résidents et des familles comme celles de l'établissement avec, éventuellement, leurs points de divergence. Dans tous les cas, il s'agit d'une démarche dynamique de co-construction qui doit aboutir à un compromis.

La pertinence du PAI est à réinterroger régulièrement pour vérifier qu'il va toujours dans le sens souhaité et, s'il le faut, procéder au réajustement nécessaire. L'établissement ne saurait avoir d'obligation de résultat, cependant il s'engage à mettre tous les moyens dont il dispose au service des résidents.

Pour faire des propositions affinées et pertinentes, certes les connaissances techniques sur la psychologie, le handicap, les troubles du comportement, les difficultés de communication ou relationnelles sont importantes mais elles sont secondes par rapport à la connaissance des personnes. C'est le temps passé ensemble qui permet de rejoindre les personnes dans la profondeur de leur être. C'est cette connaissance qui permet d'élaborer une proposition d'accompagnement qui leur est personnelle au sein du groupe.

4.2.2 Suivi du projet individuel et son évaluation

Il ne suffit pas de convenir de ce qui est souhaitable de mettre en place pour le résident et de ne pas y revenir. Il est indispensable d'évaluer régulièrement la pertinence des objectifs et la mise en œuvre des actions pour réaliser ceux-ci.

4.3 Principes qui guident cet accompagnement

Il paraît utile de bien les souligner afin que la coopération entre les usagers, les familles et l'institution soit harmonieuse.

4.3.1 Cohérence avec les valeurs de Kypseli

Lorsqu'une personne entre dans un des établissements Kypseli, celui-ci engage sa RESPONSABILITE, cela signifie que l'équipe se tient disponible et inventive pour l'aider à surmonter ses difficultés.

La diversité des établissements au sein de Kypseli facilite la notion de parcours en fonction des besoins évolutifs des résidents.

4.3.2 Le soin dans un service non médicalisé

Le foyer n'est pas médicalisé, conformément à la réglementation, c'est pourquoi le personnel n'est pas formé à l'accompagnement des soins médicaux.

Seule la connaissance intime du résident et la prise en compte de son contexte peut permettre d'apprécier la limite de l'accompagnement. C'est ainsi que -à pathologie apparemment identique- le maintien au foyer sera possible pour une personne et pas pour une autre. Ce qui guide l'équipe dans ce genre de situations c'est à la fois la volonté de prendre en compte l'attachement de la personne à son "chez soi" tout en mesurant la capacité des professionnels à l'accompagner.

4.4 Les relations institution et familles

4.4.1 Kypseli étant une association de parents, les familles sont largement prises en compte

Le succès de la fête des foyers qui réunit les familles une fois par an est un témoignage de la qualité des relations.

Le foyer permet l'accompagnement et le soulagement des familles, que ce soit pour les parents plus âgés qui s'inquiètent de l'avenir, ou que ce soit les frères et sœurs qui voudraient aussi pouvoir lâcher prise. Parfois le foyer se substitue à la famille des personnes qui n'en ont plus.

La coopération est indispensable. Plus la famille est présente, plus la synergie est nécessaire. Au foyer de St Barthélémy, où les familles sont en général plus jeunes, on constate que la qualité relationnelle avec les parents impacte l'évolution du résident.

Les professionnels peuvent avoir un regard différent de celui des familles. Ces visions sont complémentaires et c'est à partir de ces regards croisés que s'élabore un accompagnement plus adapté.

4.4.2 La considération des personnes, le respect de leur intimité et leur affectivité

Kypseli considère que le handicap n'altère ni l'humanité ni la dignité des hommes et des femmes qu'elle accueille. Leur intimité est respectée que ce soit de leur chambre, de leur courrier, de leur sommeil ou de leur toilette.

Le foyer d'hébergement prend en considération leurs sentiments, et leurs aspirations, physiques, psychologiques ou spirituelles. Il ne cherche pas à transformer de force les personnes, mais ne fait pas non plus comme si le besoin de transcendance, ou de relation amoureuse, ou l'attirance sexuelle n'existaient pas chez l'une ou l'autre. C'est en visant aussi l'harmonie avec la famille que l'équipe accompagne les personnes pour que -à leur mesure- elles exercent elles aussi leur RESPONSABILITE dans une perspective de DIGNITE pour elles-mêmes et pour les autres. (Une personne peut aussi bien se rendre à la messe dominicale que recevoir son "petit ami").

4.4.3 La continuité de l'accompagnement

Le rythme de l'internat fait que les salariés encadrent les résidents 7 jours/7 avec des horaires et des repos décalés. Pour la famille, il est difficile de connaitre le planning de l'éducateur référent. Cette organisation n'impacte pas la qualité de la transmission des informations. Pour ce faire, des outils de communication sont mis en place.

La réunion institutionnelle hebdomadaire est aussi un temps fort d'échanges qui permet à l'équipe d'avoir une vue globale et en même temps précise de l'accompagnement de chaque résident. C'est dans ce contexte que l'expression des familles (courrier, appels téléphoniques, entretiens formels ou informels) est bien prise en compte.

Cette réunion est un temps fort dans la vie du foyer. Elle est l'occasion d'un temps de réflexion, d'élaboration et de régulation entre les différents professionnels.

Il est entendu que tous les professionnels ont obligation de discrétion et réserve.

5 LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES

5.1 Les équipes professionnelles

5.1.1 Equipe éducative

Une équipe de 6 professionnels de l'accompagnement encadre les 22 résidents de la Possonnière et une équipe de 5 professionnels de l'accompagnement encadre les 12 résidents du foyer et les 6 personnes du SAVS renforcé de Saint-Barthélemy.

5.1.2 Direction, services généraux et service de nuit

Ces équipes sont sous la responsabilité de la direction. Celle-ci est secondée par une cheffe de service.

Un agent de nuit assure la sécurité du foyer d'hébergement de la Possonnière. Concernant le Foyer Saint-Barthélemy, la sécurité de nuit est assurée par une AES de nuit.

Un soin particulier est apporté à l'accompagnement des professionnels. A côté de son rôle administratif et gestionnaire, la direction veille à soutenir les équipes et à ancrer l'établissement dans la dynamique plus globale de Kypseli auquel son propre dynamisme fait écho et synergie.

5.2 Les ressources de l'environnement et du réseau

5.2.1 Les autres établissements de Kypseli et le siège

Les foyers d'hébergement, dans ces deux sites, La Possonnière et Saint-Barthélemy *(Foyer et SAVS renforcé)*, bénéficient du soutien de Kypseli en lien direct avec le Directeur Général. En ce sens, ils profitent du dynamisme de l'association, constituée elle-même en deux pôles « Bien vivre » et « Réussite professionnelle ».

5.2.2 Le réseau

Kypseli a initié ou participé à la création de plusieurs associations, groupements et un fonds de dotation visant à faire aboutir le financement de certains projets innovants. Les résidents bénéficient directement de ce réseau, par exemple : "les dimanches de l'Etang" organisés par des bénévoles EcoEtang ou les séjours organisés par l'*Association Espérance.*

5.2.3 Les bénévoles

L'association a toujours sollicité des bénévoles pour soutenir son activité. C'est une vraie richesse. Ces personnes permettent d'élargir la palette des propositions. Le Projet associatif 2022-2024 inscrit le bénévolat dans une adhésion plus large à la vie associative. Dans la pratique, les résidents du foyer peuvent être amenés à rencontrer des bénévoles en fonction des opportunités qui se présentent. La direction est tout à fait ouverte pour développer encore plus la participation bénévole.

6 LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE

6.1 La gestion des risques

6.1.1 Les différents risques

Prendre ses RESPONSABILITES c'est aussi avoir conscience des différents risques : le risque de la prise d'autonomie et de l'accident, le risque lié à la santé fragile, le risque des tensions engendrées par des points de vue différents, le risque de l'erreur, risque alimentaire, risque incendie etc. Certains sont palliés par des organisations et des protocoles soignés, d'autres sont à assumer de façon mesurée et concertée.

Par exemple, dans les foyers, les résidents sont libres de vaquer à leurs occupations, donc d'entrer et de sortir. Bien sûr, il leur est demandé de prévenir pour la bonne organisation de la vie communautaire mais ils n'ont pas à "demander la permission" de sortir. L'acceptation du risque que cela induit engendre de grands bienfaits quant à l'autonomie, quant à la possibilité de se sentir chez soi et à l'intégration dans la vie locale : lorsqu'on va acheter son journal, que l'on croise un voisin en se rendant à l'épicerie.

6.1.2 La prévention du risque de maltraitance

Le risque de maltraitance est à observer de près car il ne résulte pas nécessairement de l'attitude délibérée d'un individu. Il peut survenir de façon subtile par la négligence d'une personne ou d'une équipe. Il peut aussi être la conséquence d'un accompagnement tellement cadré, tellement professionnel ou tellement acharné que l'attachement au protocole devient plus important que l'attachement à la personne.

Le risque assumé ci-dessus est déjà un bel antidote -ou plus précisément vaccin- au risque de maltraitance.

6.2 Le respect du droit des usagers

C'est la première garantie de prévention de la maltraitance comme de bien d'autres risques. Comme le prévoit la loi, l'établissement rappelle ses droits aux usagers et aux familles, remet les documents nécessaires, organise et fait vivre un Conseil de la Vie Sociale où les représentants des résidents et des familles peuvent entendre et évoquer les questions.

6.3 L'ouverture sur l'environnement

Elle est un atout pour l'élargissement de la palette de possibilités déjà proposées (cf. supra § 5.2), pour la créativité des équipes, pour la respiration du service ou encore satisfaire le besoin culturel. Elle est également un atout pour le respect du droit des usagers et de la prévention de la maltraitance.

Les "retours" faits par les bénévoles, les stagiaires, les apprentis, les professionnels, les évaluateurs, accueillis au sein de la structure sont un moyen de vérifier si les professionnels et les personnes accueillies s'y épanouissent.

6.4 Les espaces de résolution des conflits, des tensions

Les divergences de vue, d'affinités, les maladresses engendrent nécessairement des antagonismes. Profitables parfois, préjudiciables à l'occasion, il n'est pas question de les occulter. Pour les professionnels, l'analyse de pratique, les réunions, les formations sont des lieux pour y trouver des remèdes.

Quant aux familles, pour ce qui est de l'accompagnement personnel, c'est lors de l'élaboration et de l'actualisation du projet personnalisé qu'elles peuvent faire état de leur divergence de vue. Pour les questions plus collectives, le CVS est une voie et une voix intéressante. En tout état de cause, elles peuvent s'adresser aisément aux référents éducatifs, A la cheffe de service, à la coordinatrice ou à la direction pour plus de proximité.

En cas de conflit important, l'arrêté SG/MAP-n°2011-056 (conjoint ARS des Pays de la Loire, du Conseil Départemental et de la Préfecture du Maine et Loire) dispose que « toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits » à s'adresser par courrier à :

Agence Régionale de Santé Délégation territoriale de Maine-et-Loire
Département Animation des Politiques de Territoire (APT)
26 ter rue de Brissac
49047 ANGERS Cedex

7 LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES

7.1 Les fondements

Le *Projet associatif 2018-2022* a donné des orientations à décliner dans les projets des différents établissements, dans une démarche d'amélioration du service rendu.

7.2 Les actions envisagées

7.2.1 Approfondissement des postures face au vieillissement et la perte d'autonomie

Le constat d'un vieillissement des résidents invite les équipes à revisiter ses organisations pour mieux adapter le rythme de l'établissement à celui des personnes vieillissantes. Il s'agit également d'approfondir les postures à tenir, notamment face à la perte de mémoire ou une baisse de l'envie de participer à la vie collective. Ainsi, devront être développées des activités de stimulations cognitives et physiques.

7.2.2 Meilleure prise en compte des besoins spécifiques au sein de la vie collective

- **Comment harmoniser l'accompagnement adapté à la maladie psychique avec une vie collective ?** Certains résidents sont potentiellement autonomes, mais sont affectés par la maladie psychique. Une réflexion est nécessaire aux professionnels pour envisager et adapter un accompagnement qui permet à ces personnes de mieux vivre leur autonomie (par exemple se rendre en ville seul, prise des repas hors du groupe…).
- **Comment prendre en compte les carences affectives ?** Certaines personnes ont soif de relation, plus encore d'autres ont besoin d'exprimer ou de recevoir de l'affection, voire des relations amoureuses. L'équipe doit faire face à des questionnements :
    - Comment prendre en compte ces demandes ?
    - Quel accompagnement proposer pour pallier à ces carences en intégrant les contraintes d'une vie collective ?
    - Comment concilier convivialité et juste distance ?

7.2.3 Approfondir la notion culturelle des animations proposées

Pour atténuer l'emprise du quotidien et aller au-delà de la démarche éducative, il est nécessaire de plus formaliser la proposition d'animation en introduisant une dimension de culture dans les animations programmées :

- En valorisant les temps intimes et conviviaux du soir après le repas : temps de paroles et d'écoute active, temps partagés autour de jeux.

- En profitant de la proximité de la salle du Ponton (Théâtre, cinéma, musique) et de la Médiathèque de la Possonnière ou en établissant un partenariat avec *Le Quai* à Angers.

- En étant ouvert et curieux à toutes propositions, en consultant les journaux, les revues spécifiques et les sites internet pour une meilleure connaissance des propositions culturelles sur le territoire afin de favoriser l'intégration dans le tissu local.

7.2.4 Aménagement des bâtiments

Le foyer d'hébergement de la Possonnière a ouvert en 1977 dans une propriété au cœur du village. D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés. Les deux bâtiments sont constitués de chambres avec un lavabo. Les WC et les douches sont collectives. Les chambres sont de surfaces diverses. Les nouvelles personnes candidates pour être accueillies au foyer, souhaitent un équipement plus standard, (chambre simple avec salle de bain). Une réflexion architecturale doit être conduite pour faire évoluer le bâtiment.

8 CONCLUSION

Un projet d'établissement a pour but de décrire comment l'organisation de celui-ci traduit les valeurs de l'association qui le porte. Les lignes qui précèdent veulent souligner la proximité des équipes des foyers d'hébergement de La Possonnière et de Saint-Barthélemy, avec les résidents et leurs familles. Les organisations qu'elles décrivent manifestent le souci constant d'adaptation aux besoins des personnes. Ces besoins évoluent sans cesse, c'est pourquoi le projet de service qui est un outil dynamique, pensé pour répondre aux besoins nouveaux, a évolué et il sera certainement conduit à évoluer encore.





Dîner au foyer d'hébergement Saint-Barthélemy